



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 juillet 2016  
Français  
Original : anglais/arabe/espagnol

**Soixante et onzième session**  
Point 97 e) de la liste préliminaire\*  
**Désarmement général et complet**

## **Relation entre le désarmement et le développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 70/32 de l'Assemblée générale. Il aborde la question du renforcement, dans le système des Nations Unies, de la relation entre le désarmement et le développement. Il contient également des renseignements reçus des États Membres sur la question.

\* A/71/50.



## I. Introduction

1. Au premier paragraphe de sa résolution 70/32 sur la relation entre le désarmement et le développement, l'Assemblée générale soulignait le rôle central que jouait l'Organisation des Nations Unies dans la relation entre le désarmement et le développement, et priait le Secrétaire général de renforcer encore ce rôle.

2. Au paragraphe 2 de la résolution, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures propres à assurer l'application du programme d'action adopté en 1987 à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement<sup>1</sup>.

3. Au paragraphe 6 de la résolution, l'Assemblée générale invitait de nouveau les États Membres à communiquer au Secrétaire général des renseignements sur les mesures et les efforts visant à consacrer au développement économique et social une partie des ressources libérées par la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements. Au paragraphe 7, l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante et onzième session, de l'application de la résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande.

4. Le 8 février 2016, le Secrétariat a adressé aux États Membres une note verbale pour solliciter leur avis. Au moment de la rédaction du présent rapport, il avait reçu des réponses des États Membres suivants : Colombie, Cuba, Guatemala, Iran (République islamique d'), Jordanie, Liban, Portugal et Ukraine. Les informations fournies sont présentées à la section III ci-après.

## II. Application de la résolution de l'Assemblée générale 70/32

5. Pendant la période considérée dans le rapport, l'Organisation des Nations Unies a continué de renforcer le rôle qu'elle joue dans la relation entre le désarmement et le développement. La coordination interorganisations de ces questions est assurée principalement au sein du Groupe de travail interorganisations sur le déminage, dont les activités portent notamment sur les mines terrestres et les armes à sous-munitions, présidé par le Service de la lutte antimines, et du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, présidé par le Bureau des affaires de désarmement. Ces deux mécanismes s'assurent que le système des Nations Unies continue de suivre très attentivement les aspects liés au développement de la réglementation des armements et du désarmement.

6. Ainsi, par exemple, le système des Nations Unies a apporté ces dix dernières années un soutien coordonné à l'idée d'intégrer les questions de sécurité au suivi éventuel des objectifs du Millénaire pour le développement<sup>2</sup>. Aujourd'hui que cet objectif a été atteint avec la définition de la cible 16.4 du Programme de

---

<sup>1</sup> Voir A/CONF.130/39.

<sup>2</sup> Voir par exemple S/2008/258 et A/64/228.

développement durable à l'horizon 2030, visant à réduire nettement le trafic d'armes, l'Organisation des Nations Unies s'emploiera à mieux aider les États à renforcer leurs capacités à atteindre cette cible. Les résultats de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juin 2016, ont fait de nouveau la preuve d'une volonté consensuelle des États d'avancer dans cette direction. Dans ces résultats, les États sont encouragés à mettre à profit la mise en œuvre du Programme d'action et les rapports établis au titre de ce programme pour faciliter la collecte de données aux fins de l'élaboration d'indicateurs pertinents relatifs aux objectifs de développement durable et soutenir le renforcement de capacités durables à établir des rapports sur les armes légères et de petit calibre qui ont été saisies et sur celles qui ont été enregistrées et retrouvées.

7. Il existe d'autres exemples du renforcement des liens entre le désarmement, la réglementation des armements et le développement, notamment la création du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements<sup>3</sup>, la collaboration étroite entre les bureaux et les institutions des Nations Unies pour définir des normes non contraignantes sur le contrôle des armes légères et la gestion des munitions, qui s'appliquent notamment au renforcement des capacités<sup>4</sup>, et les programmes initiés par les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.

8. Dans sa résolution 70/32, l'Assemblée générale exhorte la communauté internationale à consacrer au développement économique et social une partie des ressources libérées par la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements, afin de réduire l'écart toujours croissant entre pays développés et pays en développement. Le Secrétariat n'a pas été informé d'augmentations du budget national destinées au développement économique et social, qui résulteraient directement des accords de désarmement et de limitation des armements.

9. Tous les États Membres se sont engagés, à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, à ne détourner « vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ». Les industries d'armement ne peuvent pas être des entreprises à but lucratif cherchant la rentabilité maximum de la même manière que les autres entreprises commerciales. Plutôt que de prendre le risque d'une accumulation d'armements potentiellement déstabilisante, les États sont encouragés à intégrer le plus possible dans leurs stratégies militaires et leurs budgets les plans et les activités qui visent à préserver une sécurité nationale non diminuée grâce à des mesures de renforcement de la confiance. Ces stratégies cadrent parfaitement avec l'importance accrue que le Secrétaire général donne à la diplomatie préventive. Le Secrétariat est prêt à fournir ses connaissances et son expertise pour appuyer les États et les organisations régionales dans leurs efforts.

---

<sup>3</sup> Voir [www.un.org/disarmament/unscar](http://www.un.org/disarmament/unscar).

<sup>4</sup> Voir [www.smallarmsstandards.org](http://www.smallarmsstandards.org); [www.un.org/disarmament/ammunition](http://www.un.org/disarmament/ammunition).

### III. Informations communiquées par les gouvernements

#### Colombie

[Original : espagnol]

[31 mai 2016]

La République de Colombie, en tant qu'État pleinement engagé en faveur du désarmement, de la non-prolifération, du contrôle des armements et de la promotion du développement national, accorde la plus haute priorité à l'élaboration de politiques nationales favorisant l'élimination d'éléments susceptibles d'influer de manière négative sur les indices de croissance et de développement dans le domaine de l'environnement et les domaines économique et social.

Bien que la Colombie reconnaisse qu'il existe une relation à double sens entre le développement et la violence armée, elle est convaincue que les armes elles-mêmes ne sont pas la cause fondamentale de la violence et des conflits. Au contraire, elle considère que ces problèmes sont une manifestation des comportements criminels associés à des problèmes tels que la drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Par conséquent, la position de notre pays a consisté à adopter une stratégie double : au niveau national, renforcement des politiques nationales de prévention de la violence et de promotion du développement, et au niveau international, élaboration de normes internationales afin de faire en sorte que ces questions soient abordées dans le cadre d'une collaboration.

Au vu de ce qui précède, la République de Colombie voudrait mettre l'accent sur les points suivants :

- La Colombie continue de jouer un rôle actif dans la négociation et l'adoption d'instruments internationaux sur le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements;
- Ces instruments sont par exemple la Convention sur les armes à sous-munitions, récemment ratifiée et qui, de concert avec la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ont des effets très importants sur la qualité de vie des populations civiles;
- Notre pays est également actif en matière de développement. Depuis la structuration du programme de développement pour l'après-2015, la Colombie est devenue le porte-drapeau de la définition des objectifs, des buts et des indicateurs qui permettent de mesurer l'impact des politiques nationales et l'adoption des mesures appropriées pour créer de meilleures conditions de développement social, environnemental et économique.

## Cuba

[Original : espagnol]

[28 avril 2016]

L'engagement pris par les Nations Unies en 1945 de favoriser le progrès social et d'améliorer les conditions de vie de l'humanité, ainsi que son développement économique et social, reste une chimère. Alors que 795 millions de personnes souffrent de la faim, 781 millions d'adultes sont analphabètes et 17 000 enfants meurent chaque jour de maladies curables, les dépenses militaires ont atteint 1 700 milliards de dollars en 2015, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2014.

Les sommes exorbitantes actuellement consacrées aux armes devraient plutôt être utilisées pour promouvoir la paix, le développement économique et social, et une vie dans la dignité pour tous les êtres humains. Les ressources actuellement consacrées aux armements pourraient être utilisées pour atteindre les 17 objectifs et les 169 cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

La survie même de l'humanité est continuellement menacée par l'existence de plus de 15 850 armes nucléaires. Cuba renouvelle son appui à l'élimination totale des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Les ressources actuellement utilisées pour constituer des arsenaux nucléaires devraient être utilisées pour le bien-être de l'humanité et pour l'éradication de la pauvreté.

Les ressources dégagées par les mesures de désarmement devraient être affectées au développement, en particulier dans les pays les moins avancés, comme énoncé dans la Déclaration sur le droit au développement, adoptée par l'Assemblée générale en 1986.

Cuba a proposé d'allouer la moitié des dépenses militaires actuelles à un fonds géré par l'Organisation des Nations Unies qui serait établi à cette fin. Ce fonds devrait être en mesure d'assurer un développement socioéconomique durable et aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier plan et montrer l'interdépendance entre désarmement et développement, en particulier dans la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue en 1987.

Le plan d'action prévoit l'adoption de mesures visant à réduire le niveau et l'ampleur des dépenses militaires et à réaffecter ces ressources au développement économique et social dans les pays en développement, et à revoir les questions et élaborer des études et des plans liés à la conversion de l'industrie militaire à des fins de production civile.

Les forces armées révolutionnaires du pays ont, chaque fois que le besoin s'est fait sentir, mis au service du développement économique et social de Cuba leurs ressources et moyens militaires, notamment les unités et les camps, les véhicules et avions de transport, les moyens du génie, les services médicaux et autres ressources logistiques. On peut citer entre autres exemples concrets, le déménagement de l'Académie navale « Granma » afin que les locaux ainsi libérés puissent abriter l'école latino-américaine de médecine, où sont actuellement formés gratuitement à

la profession de médecin des jeunes, pour la majorité issus de familles modestes, venus de plus de 100 pays; la fourniture de personnel militaire et de matériel de fumigation lors de la campagne d'éradication des vecteurs de maladies; l'appui apporté à la production alimentaire; et les services offerts par les compagnies de génie militaire pour la construction d'écoles, de canaux, de réservoirs, de routes et de voies d'évacuation en cas de catastrophe naturelle.

Cuba continuera de respecter les engagements pris dans le cadre du plan d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Sur le territoire cubain, occupé illégalement, les États-Unis d'Amérique maintiennent une base militaire. La base militaire de Guantanamo doit être fermée immédiatement et le territoire rendu à son propriétaire légitime, le peuple cubain, pour la mise en œuvre de projets de développement économique et social.

Cuba réaffirme que la communauté internationale devait prendre des mesures concrètes et urgentes afin que les ressources utilisées actuellement à des fins militaires soient réaffectées à des activités de développement.

## **Guatemala**

[Original : espagnol]  
[29 avril 2016]

Avec la signature d'accords de paix, le Guatemala a pris divers engagements visant à changer la situation économique, sociale et politique de son peuple, proposé de nouvelles définitions de la sécurité et modifié plusieurs lois, notamment la loi actuelle sur les armes et les munitions.

L'accord sur le renforcement du pouvoir civil et le rôle de l'armée dans une société démocratique énonce les lignes directrices de la réforme du secteur de la sécurité et définit des fonctions distinctes pour l'armée et la police civile nationale. Il instaure également le concept de sécurité globale, qui est destiné à protéger les droits fondamentaux et s'inscrit dans le cadre de la définition internationale de la sécurité humaine des Nations Unies, est axé sur les secteurs vulnérables et prend en compte la relation entre la sécurité et le développement. L'État a l'obligation de contrôler et de réglementer l'accès aux armements et leur utilisation, d'assurer la sécurité et de tout mettre en œuvre pour favoriser une culture de la paix.

Au niveau international, le Guatemala est partie à différents instruments, notamment le Traité sur le commerce des armes, l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique latine, le Code de conduite des États d'Amérique centrale en matière de transfert d'armes, de munitions, d'explosifs et d'autres éléments connexes, la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, le Guatemala a pris des engagements et soutient toutes les initiatives visant à l'élimination totale et vérifiable des armes nucléaires. Il est également partie au Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité de Tlatelolco, entre autres instruments.

En ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui met l'accent sur la relation entre la paix, la sécurité et le développement économique et social, le Guatemala a formulé le plan national de développement K'atun, Nuestra Guatemala 2032 (K'atun, Notre Guatemala 2032). Il jette les bases du développement au Guatemala en créant des conditions qui déterminent et garantissent le développement social et la sécurité humaine sur les plans économique, politique, social, culturel et environnemental. En ce qui concerne la sécurité globale, il convient de noter que la sécurité humaine a été identifiée comme condition de base du développement global, et qu'un certain nombre de mesures stratégiques qui seront lancées en 2016-2020 ont été élaborées.

## **Iran (République islamique d')**

[Original : anglais]  
[17 juin 2016]

- Le désarmement et le développement sont étroitement liés sur les plans national, régional et international, et le fait de s'intéresser simultanément à ces questions peut permettre à la communauté internationale de mieux aborder les nouveaux enjeux dans les domaines de la sécurité et du développement. Ce lien est la principale raison pour laquelle les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont reconnu, à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, la relation entre la « réglementation des armements » et le fait de ne détourner « vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde », ainsi que le rôle qu'ils jouent pour favoriser « l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Aujourd'hui, parce que « le monde est surarmé et la paix, sous-financée », comme l'a fait remarquer à juste titre le Secrétaire général des Nations-Unies, ces questions sont encore plus d'actualité que dans les années 50.
- Étant l'un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, la République islamique d'Iran partage les préoccupations concernant l'augmentation sans cesse croissante des dépenses militaires, car elle peut avoir des incidences négatives sur le développement et détourner des ressources financières, technologiques et humaines des objectifs de développement.
- Le spectre angoissant de l'existence de plus de 16 000 armes nucléaires et les montants excessifs actuellement consacrés aux armes au niveau mondial, qui ont atteint plus de 4,6 milliards de dollars par jour en 2014, soit un total de 1 776 milliards de dollars, représentant 2,3 % du produit intérieur brut mondial ou 245 dollars par personne, sont difficiles à justifier dans un monde où de telles ressources pourraient être utilisées pour atteindre certaines des cibles des objectifs de développement durable.
- Partageant les vues du Secrétaire général des Nations Unies selon lesquelles « paix et développement sont indissociables [et] l'une comme l'autre peuvent être financés par le désarmement », l'Iran considère que, dans la mesure où la sécurité, le désarmement et le développement se renforcent mutuellement, il est dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales que les politiques de désarmement et de développement soient menées de front.

- Dans ce contexte, l’Iran souligne également l’importance des recommandations formulées par le Groupe d’experts gouvernementaux chargé d’étudier les rapports entre le désarmement et le développement, contenues dans le rapport (voir A/59/119), principalement la réduction du niveau et de l’ampleur des dépenses militaires, la réallocation des ressources ainsi dégagées au développement social et économique dans les pays en développement, et la possible reconversion de l’industrie militaire vers la production civile.
- En outre, l’Iran souligne à quel point il est important de promouvoir les efforts de désarmement, en particulier la nécessité urgente de lancer des négociations en vue de l’adoption rapide d’une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l’acquisition, la mise à l’essai, l’accumulation, le transfert et l’emploi ou la menace d’emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. De même, nous devons redoubler d’efforts pour faire progresser l’application et le respect des instruments internationaux juridiquement contraignants interdisant les armes de destruction massive, ainsi que leur universalisation.
- Ces efforts sont de la plus haute importance dans une région telle que le Moyen-Orient, où la situation sécuritaire déjà compliquée – du fait de la possession par le régime israélien de centaines d’armes nucléaires, ainsi que d’autres armes de destruction massive, et d’un énorme arsenal d’armes conventionnelles perfectionnées, mais également de sa politique expansionniste dans la région et de sa longue habitude de braver les normes internationales et de s’abstenir de ratifier les instruments internationaux juridiquement contraignants interdisant les armes de destruction massive – s’est aggravée ces dernières années à cause de la présence massive de forces étrangères, de flux importants de combattants terroristes étrangers, des actes d’agression commis par certains pays riches en pétrole, ainsi que de leurs importations massives d’armes et de l’augmentation exponentielle de leurs budgets militaires.
- Malheureusement, cette situation continue de déstabiliser les sociétés, de freiner leur développement économique et social, et de détourner les ressources provenant des activités de développement au profit de ces actes malveillants dans une région qui a cruellement besoin d’efforts en faveur du développement.
- Bien qu’elle soit plongée dans cette situation, et qu’elle en souffre, la République islamique d’Iran continue d’avoir l’un des niveaux les plus faibles de dépenses militaires dans une région où la seule forte augmentation des achats d’armes par un État du littoral du golfe Persique riche en pétrole a permis une hausse des ventes mondiales d’armes de plus de 10 % en 2015 – ce qui représente la plus forte augmentation annuelle de ces dix dernières années – plaçant ce pays en tête de la liste des plus gros importateurs d’armes du monde.
- Dans un tel contexte, l’Iran continue de souligner l’importance des efforts visant à réduire les dépenses militaires et les exportations et l’accumulation excessives d’armes conventionnelles dans différentes régions, limitant ainsi le détournement des ressources humaines et économiques du monde vers les armements, affectant les ressources dégagées aux efforts de développement et œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

- Préoccupée par l'absence de progrès enregistrés par les efforts internationaux pour éliminer les armes de destruction massive, consciente du fait que le désarmement et le développement ne vont pas automatiquement de pair et que le désarmement doit être accompagné d'efforts produisant un développement économique durable, la République islamique d'Iran demande que les engagements internationaux pris en faveur du développement dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soient appliqués.
- Par conséquent, dans la période qui suivra l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il incombe à l'Organisation des Nations Unies de réaligner ses plans stratégiques pour mettre l'accent sur l'interdépendance entre le désarmement et le développement. Les efforts d'intégration des activités de désarmement et de développement doivent donc être renforcés, ainsi que la prise en compte du désarmement en tant que contribution importante à la réalisation des objectifs de développement durable.

## Jordanie

[Original : arabe]  
[8 avril 2016]

Les Nations Unies et la communauté internationale ont accordé une attention considérable au désarmement et au développement socioéconomique. Cette question est liée au problème de la course aux armements et de la poursuite des dépenses militaires, qui ont une incidence négative sur les ressources humaines, financières et naturelles mondiales, et qui pèsent lourdement sur les économies nationales. Les dépenses militaires sont elles-mêmes liées à l'instabilité de l'environnement sécuritaire international, à la propagation des conflits armés et autres, et au manque de confiance, autant de facteurs qui ont alimenté la course aux armements.

Les spécialistes estiment que les véritables dépenses militaires ont connu une hausse considérable depuis les années 80, par rapport aux années précédentes. Les dépenses annuelles ont augmenté de 15 %, et les dépenses militaires ont dépassé la barre des 100 milliards de dollars en 1990. Les statistiques montrent qu'entre 1989 et 1991, les dépenses militaires ont été beaucoup plus importantes que pendant la période entre les deux guerres mondiales. Puis les dépenses militaires mondiales ont encore augmenté, pour atteindre 1 630 milliards de dollars en 2010. Au Moyen-Orient, ces dépenses ont atteint 111 milliards de dollars en 2010; pour la période 2015-2016 les chiffres ne sont pas encore connus.

Le monde arabe représente plus de 60 % du commerce des armes dans le tiers-monde. L'accroissement des ventes d'armes a entraîné une augmentation de la dette extérieure, entravant le processus de développement et les projets connexes.

Le développement, l'achat d'armements et les dépenses militaires sont étroitement liés. L'augmentation des dépenses militaires entraîne une pénurie des ressources qui sont vitales pour le développement.

Le conflit arabo-israélien, le recours excessif aux armes par Israël, qui continue de construire un arsenal d'armes stratégiques et nucléaires, sont autant de raisons qui ont poussé les pays de la région et les États arabes à essayer de se procurer des armes pour parvenir à un équilibre stratégique entre armes

conventionnelles et non conventionnelles. Par conséquent, les dépenses ont été détournées du processus de développement au profit du secteur militaire.

Le financement du conflit a engendré une importante pénurie de ressources consacrées au processus de développement dans la région. Certains États ont contracté des emprunts et exploité leurs propres ressources naturelles pour pouvoir investir dans des armements au lieu de développer leur pays.

Sur le plan humain, le conflit a fait un grand nombre de morts, de handicapés à vie et de blessés. Il a aggravé le chômage et déclenché le départ de réfugiés en masse, ce qui a déstabilisé les économies, les sociétés, l'industrie, l'éducation et la planification du développement dans la région.

Le terrorisme et les activités des organisations terroristes ont eu des répercussions directes sur la sécurité et la stabilité des États partout dans le monde. En termes politiques, économiques, sociaux et humains, les conséquences ont été graves, voire catastrophiques. Les États ont engagé des dépenses très importantes pour lutter contre le terrorisme et l'éradiquer, au détriment de leurs programmes de développement.

En ce qui concerne la sécurité et les contrôles aux frontières, les États allouent une part de leurs ressources financières à la lutte contre les trafiquants, les saboteurs et les infiltrés afin de protéger leurs frontières, ce qui a également augmenté leurs dépenses militaires.

Les États se concentrent sur la nécessité de préserver leur sécurité, qui est un droit naturel reconnu par les Nations Unies. Cependant, les dépenses militaires peuvent être réduites sans que la sécurité en pâtisse, à condition que les États qui adoptent cette approche puissent recevoir des garanties internationales pour protéger leur sécurité.

La réduction des dépenses d'armement et le renforcement de la sécurité grâce à l'instauration de la confiance pourraient permettre d'allouer les ressources financières, humaines et matérielles à des activités civiles et à des programmes scientifiques et économiques, ce qui pourrait accélérer le développement dans ces États.

Dans de nombreuses instances consacrées à la question des armes, le Royaume hachémite de Jordanie a fait part de la grande importance qu'il accorde aux programmes de non-prolifération et de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Il a pris les mesures suivantes pour développer sa législation aux niveaux national, régional et international :

a) Au niveau national, le Gouvernement jordanien a affirmé son attachement aux conventions sur le désarmement, le contrôle des armes et d'autres questions connexes, à la loi jordanienne sur la protection de l'environnement (2003) et aux piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. La Jordanie lutte également contre la discrimination et a mis en place des procédures pour faire respecter le droit au développement. Elle a permis, et même encouragé, l'égalité des chances pour tous en matière d'accès aux ressources de base, telles que l'éducation, les services de soins de santé, l'alimentation, le logement et l'emploi. La Jordanie a également ouvert la voie pour que les femmes participent dans tous les domaines de la vie dans le pays. Elle a déminé 45 000 dounoums de terre sur un total de 60 000 dounoums de champs de mine. Une grand

partie de ces terres ont été affectées à l'agriculture, améliorant ainsi le développement dans le pays;

b) Au niveau régional, la Jordanie a ratifié les conventions sur les armements et le contrôle des armes conclues au niveau de la Ligue des États arabes. Compte tenu des circonstances actuelles et de l'afflux de réfugiés en Jordanie, le pays est confronté à de nombreuses difficultés en ce qui concerne la participation aux activités de développement de la région. Par conséquent, la Jordanie souligne la nécessité de mettre fin aux guerres et de restaurer la paix et la stabilité dans la région, et plus particulièrement dans les États voisins. La Jordanie occupant une place stratégique dans la région, elle encourage les États qui en font partie à investir dans le pays et a donc facilité le processus, favorisant ainsi le développement dans la région;

c) Au niveau international, la Jordanie a adhéré à un grand nombre de conventions internationales sur le désarmement et la non-prolifération. Elle a joué un rôle actif en militant pour la paix, la stabilité et la fin de la guerre et du colonialisme partout dans le monde. Elle continue à prendre part aux opérations de maintien de la paix, de restauration de la sécurité et de la stabilité, et de promotion du développement dans un grand nombre de pays partout dans le monde.

## **Liban**

[Original : arabe]  
[8 avril 2016]

Le Ministre de la défense nationale souhaite préciser les points suivants :

Le Liban a toujours appuyé les instruments relatifs au désarmement en général et à la non-prolifération des armes de destruction massive en particulier, car de telles armes constituent une menace pour la sécurité et la paix et les sommes consacrées à leur acquisition pourraient contribuer à faire progresser divers domaines du développement.

Le Liban est en proie à la violence armée et, pour soulager les souffrances qu'elle provoque, a besoin de toute l'assistance possible. Malgré les problèmes militaires et les difficultés en matière de sécurité que connaît actuellement le pays et les lourdes tâches que l'armée doit assumer tant aux frontières qu'à l'intérieur du pays pour mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, le Liban utilise tous les moyens dont il dispose pour promouvoir le développement économique et social.

## **Portugal**

[Original : anglais]  
[15 avril 2016]

Le Portugal est partie à toutes les conventions sur le désarmement, qui imposent aux États parties non seulement de détruire leurs stocks de mines et d'armes à dispersion, mais également de procéder à la dépollution des zones minées relevant de leur juridiction. De fait, ces armes compromettent gravement le développement économique et social des populations concernées, en les empêchant

d'accéder aux terres agricoles, aux pâturages et à d'autres ressources vitales. Il convient de souligner les conséquences humanitaires de l'emploi de ce type d'armes, qui constituent l'une des raisons d'être des efforts déployés en vue de l'universalisation des conventions précitées.

Récemment, au niveau multinational, dans le cadre de sa participation au Groupe de travail ouvert sur les négociations relatives aux objectifs du programme de développement pour l'après-2015, le Portugal s'est battu pour que soit inclus un objectif spécifique relatif à la paix et à la sécurité. Dans ce contexte, il a accueilli avec une grande satisfaction l'insertion de l'objectif 16, promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

En 2012, le Portugal a poursuivi sa coopération avec le Mozambique dans le domaine du déminage et de la destruction des mines, en mettant cartes et documents cartographiques à la disposition des autorités de ce pays.

Dans le cadre de cette coopération, une délégation mozambicaine de l'Institut national de déminage s'est rendue aux archives du Ministère portugais de la défense nationale et à l'Institut portugais de recherche tropicale, organisme public de recherche et de développement qui possède d'importantes archives cartographiques, notamment un fonds d'archives historiques sur l'outre-mer.

En juin 2014, le Portugal a participé à la conférence d'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui s'est tenue à Maputo, et a eu l'honneur de faire partie du groupe des « Amis de la présidence ».

Le Portugal a signé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique un aperçu de programmes de pays, qui inscrit la coopération avec les pays lusophones dans les mesures de coopération aux fins du développement concernant la non-prolifération des armes et le désarmement.

À plusieurs reprises, dans le cadre de ses contacts bilatéraux, le Portugal a affirmé que la question du désarmement devait être prise en compte dans les stratégies de développement.

En 2009, le Portugal a adopté la stratégie nationale en matière de sécurité et de développement. Axée sur la cohérence et l'efficacité, cette stratégie vise à mieux coordonner l'ensemble des programmes nationaux. En outre, elle prône une vision plus globale de ces questions et fait de la sécurité des personnes un des objectifs prioritaires de la politique de coopération du Portugal.

## **Ukraine**

[Original : anglais]  
[29 avril 2016]

L'Ukraine est consciente qu'il est important de réaffecter les dépenses militaires à des fins civiles. Nous appuyons sans réserve les efforts des États et de diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales destinés à prendre des mesures dans ce sens.

Dans le même temps, à cause de l'agression de la Fédération de Russie dont l'Ukraine est actuellement victime et de son occupation temporaire du territoire ukrainien, plus précisément de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, nous ne sommes pas en mesure de fournir ces efforts, à notre grand regret.

Nous faisons tout notre possible pour restaurer la paix dans l'est de l'Ukraine, reprendre le contrôle total de nos frontières reconnues internationalement et préserver la sécurité et la confiance dans notre avenir. Dans la mesure où l'agresseur enfreint et néglige constamment les principes et les normes internationaux de base, constituant une menace pour l'Ukraine, nous n'avons pas d'autre choix que de renforcer nos capacités militaires.

---